

INFORMATION AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

« EPESENS VARENNE VALEUR »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « EPESENS VARENNE VALEUR » (ci-après « le Fonds »), géré par Sienna Gestion. A ce titre, nous vous informons que votre Fonds fait l'objet d'une évolution.

Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

SIENNA GESTION a décidé d'apporter au Fonds les modifications suivantes (ci-après « l'Opération ») :

Changement de fonds maître du Fonds :

Nous vous rappelons que votre Fonds est actuellement nourricier du compartiment « VARENNE VALEUR » (action A : LU2358392376) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois « VARENNE UCITS » gérée par VARENNE CAPITAL PARTNERS, c'est-à-dire que son portefeuille est investi en totalité et en permanence en actions d'un seul et même fonds, qualifié de fonds maître et, à titre accessoire, en liquidités.

A l'occasion de la rationalisation de la gamme de fonds distribués par le groupe Malakoff Humanis, le compartiment maître « VARENNE VALEUR » de la SICAV VARENNE UCITS sera remplacé par le compartiment « LAZARD HUMAN CAPITAL » de la SICAV de droit français « LAZARD FUNDS » (« Action PC-EUR », code ISIN FR0014009F48) géré par LAZARD FRERES GESTION SAS.

Désormais, votre Fonds sera dénommé « MH EPARGNE LAZARD HUMAN CAPITAL » et deviendra nourricier du compartiment « LAZARD HUMAN CAPITAL » (action PC-EUR : FR0014009F48) de la SICAV de droit français « LAZARS FUNDS ». A ce titre, il répliquera désormais l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque de son nouveau compartiment maître.

Ce changement de compartiment maître emporte une évolution de la politique d'investissement et des frais indirects maximum de votre Fonds.

Un tableau comparatif des éléments modifiés dans le cadre de l'Opération concernant votre Fonds est présenté à la rubrique « Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ? » de la présente lettre.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

L'Opération, approuvée par l'AMF en date du 31/07/2025, entrera en vigueur sur la valeur liquidative du **25/09/2025**.

Si vous n'êtes pas d'accord avec l'Opération, vous pouvez demander sans frais auprès de votre teneur de compte, jusqu'au 24/09/2025 (avant 15h00) :

- Le rachat de vos parts disponibles du Fonds.
- L'arbitrage de tout ou partie de vos parts (disponibles et indisponibles) vers un ou plusieurs autres FCPE proposés dans votre Plan d'épargne salariale.

Nous vous invitons à vous connecter sur le site de votre teneur de comptes afin de consulter la liste des supports disponibles.

Quel est l'impact de l'Opération sur le profil de rendement-risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Oui
- Augmentation du profil de risque : Oui
- Augmentation potentielle des frais : Non
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Significatif ¹



¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et sur l'évolution de l'exposition du Fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

SIENNA GESTION

Quel est l'impact de l'Opération sur votre fiscalité ?

L'Opération est sans impact sur la fiscalité de votre épargne.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et votre futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant le 25/09/2025	A partir du 25/09/2025
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion*	<p><i>Le Compartiment a pour objectif de rechercher, sur la période d'investissement recommandée, une performance annualisée supérieure à l'Euro Short Term Rate (€STR) capitalisé (moyenne sur 12 mois glissants) sur la période d'investissement recommandée, au moyen d'une gestion discrétionnaire.</i></p>	<p><i>L'objectif de gestion du Compartiment est d'obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur la période de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice de référence MSCI World des marchés développés en investissant dans des entreprises qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable et se distinguent par la qualité de leur gestion du Capital Humain : i.e., le processus mis en œuvre par l'entreprise pour former, transmettre les savoirs, motiver, fidéliser, recruter ses collaborateurs en fonction de ses besoins dans le cadre de sa stratégie de développement. Toutefois, en raison de la réduction de l'univers d'investissement effectuée par le gestionnaire, la performance de l'OPC pourra s'éloigner de cet indicateur de référence</i></p>
Indicateur de référence	<p><i>La gestion est déconnectée de tout indicateur de référence</i></p> <p><i>L'indice Euro Short Term Rate (€STR) est calculé comme une moyenne pondérée de toutes les transactions de prêts non garantis au jour le jour effectuées par les institutions bancaires les plus actives de la zone euro. Il est calculé par la Banque centrale européenne et diffusé par la Fédération bancaire de l'Union européenne. Il est disponible sur le site http://www.banque-france.fr.</i></p>	<p><i><u>MSCI World</u></i></p> <p><i>L'indice MSCI World mesure la performance globale du marché des actions dans les pays de l'OCDE. Il est pondéré par la capitalisation boursière des sociétés.</i></p> <p><i>Les données sont disponibles sur : www.msci.com</i></p> <p><i>Code Bloomberg : MSDEWIN Index</i></p>
Changement de méthode de sélection des titres*	<p><i>Le fonds est dénommé EPSSENS VARENNE VALEUR, nourricier du fonds VARENNE VALEUR Action A SICAV de droit luxembourgeois. Il dispose d'une part A et B.</i></p> <p><i>Le Compartiment a pour objectif de rechercher, sur la période d'investissement recommandée, une performance annualisée supérieure à l'Euro Short Term Rate (€STR) capitalisé (moyenne sur 12 mois glissants) sur la période d'investissement recommandée, au moyen d'une gestion discrétionnaire.</i></p>	<p><i>Le fonds est dénommé MH EPARGNE LAZARD HUMAN CAPITAL, nourricier de la SICAV de droit français LAZARD HUMAN CAPITAL Action PC-EUR. Il dispose d'une part L et B.</i></p> <p><i>L'objectif de gestion du Compartiment est d'obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur la période de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice de référence MSCI World</i></p>

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com

Modification du profil de rendement/risque			
Niveau de risque et le cas échéant de Risque/rendement sur une échelle de 1 à 7	<p>INDICATEUR DE RISQUE (SRI)</p> <p>Risque plus faible ← Risque plus élevé</p>	<p>Risque le plus faible ← Risque le plus élevé</p>	
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*	<ul style="list-style-type: none"> -Risque actions (toutes capitalisations) [75% ; 100 %] -Risque lié à l'exposition aux marchés de la zone Euro [75% ;100%] -Risque lié à l'exposition aux marchés hors zone Euro [75% ;100%] - Risque taux :[0 ;25%] dont monétaire [0 ;10%] 	<ul style="list-style-type: none"> -Risque actions grandes capitalisations cotées [90% ; 100%] -Risque actions petites et moyennes capitalisations cotées [0% ;10%] -Risque lié à l'exposition sur les marchés de la zone Euro [Néant] -Risque lié à l'exposition aux marchés hors zone Euro [90% ;100%] -Risque taux [0% ;10%] 	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente : <ul style="list-style-type: none"> + + - + -

Frais			
Frais maximum	Frais de gestion financière de la part A : 2% Frais de gestion indirects : 2,044 %	Frais de gestion financière de la part L :1% Frais de gestion indirects : 1,085%	

Informations pratiques		
Dénomination	EPSENS VARENNE VALEUR	MH EPARGNE LAZARD HUMAN CAPITAL
Nom de la part	A	L
Société de gestion des fonds maîtres	VARENNE CAPITAL PARTNERS	LAZARD FRERE GESTION SAS

* Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 31/07/2025.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance des Documents d'Informations Clés (« DIC ») et des règlements des FCPE présents dans le(s) Plan(s) Epargne de votre entreprise, qui ont pour but de vous fournir les renseignements essentiels et nécessaires à votre prise de décision d'investissement.

Le DIC, ainsi que le règlement et la fiche Reporting de chaque FCPE sont disponibles sur votre espace client (accès sécurisé via vos identifiant et mot de passe).

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

SIENNA GESTION

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com

INFORMATION AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

« ESENS VARENNE VALEUR »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « ESENS VARENNE VALEUR » (ci-après « le Fonds »), géré par Sienna Gestion.

A ce titre, nous vous informons de la modification complémentaire apportée à votre Fonds:

- **Baisse du taux maximum des frais de souscription de la catégorie de part « A » (code : 990000122829) devenant part « L » :**
Le taux maximum des frais de souscription est abaissé à **3 %** (au lieu de 5% actuellement).

Cette modification sera effective à compter du 25 septembre 2025.

Le DIC, ainsi que le règlement et la fiche Reporting de chaque FCPE sont disponibles sur votre espace client (accès sécurisé via vos identifiant et mot de passe).

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

SIENNA GESTION